

ANNEXE 5 : FICHE DE PRESCRIPTION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

INSTALLATIONS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION DANS LE CADRE DU PCAEA – DISPOSITIF 412

Fiche de prescription à fournir obligatoirement auprès du GUSI de votre département avec le dossier de demande de subvention PCAEA. La fiche de prescription doit être accompagnée de l'étude de faisabilité de l'installation solaire photovoltaïque.

CONTENU DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

La validité du dossier d'étude sera conditionnée à la fourniture d'une étude de faisabilité technico-économique, permettant le bon dimensionnement de l'installation photovoltaïque et contenant les éléments suivants :

- La présentation d'une ou plusieurs courbes de charge, établies à partir d'une campagne de mesure in situ mesurant les appels de puissance sur des pas de temps adaptés (horaires, journaliers, hebdomadaires), et une analyse des consommations énergétiques,
- L'élaboration de profils de production d'électricité : selon la taille du système, ses éventuels dispositifs accessoires (pilotage, écrêtage, stockage), les conditions d'ombrage, ...
- L'analyse économique du projet : prix actuel de fourniture d'électricité, hypothèse sur l'évolution de ce prix, coût de l'installation/maintenance/provision pour renouvellement d'onduleur, modalités de financement, temps de retour sur investissement, ...

DISPOSITIONS TECHNIQUES DES PROJETS ET OBJECTIFS DE QUALITE

Les objectifs qualitatifs visés par le projet solaire photovoltaïque sont les suivants :

- Le taux d'autoconsommation moyen annuel prévisionnel devra viser une performance supérieure à 80 % de la production photovoltaïque : **$Autoconsommation (\%) = \frac{production\ consommée\ sur\ place}{production\ totale}$**
- Le taux de couverture moyen annuel prévisionnel devra viser une performance supérieure à 10 % de la consommation électrique annuelle des bâtiments en autoconsommation : **$Couverture (\%) = \frac{production\ autoconsommée\ sur\ place}{consommation\ totale}$**
- Les porteurs de projet devront privilégier les installateurs/fournisseurs présentant les qualifications RGE installation photovoltaïque ou QualiPV, ou s'engageant à les obtenir,
- Pour les projets réalisés sur toiture, l'installateur/fournisseur de la centrale devra prendre connaissance de la **Charte Qualité Bâtiments agricoles (Annexe 4)**, aviser le porteur de projet de l'existence de la Charte et chercher à en respecter les principes.

Attention : Les dossiers non retenus dans le cadre de l'appel à projet ne pourront faire l'objet d'un financement pour la phase étude de faisabilité.

PORTEUR DE PROJET

Raison sociale :

Code Postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

Production agricole principale : JA : Oui Non

Démarche de qualité : AB Label Rouge STG/AOP/AOC/IGP AEP/GIEE

BUREAU D'ÉTUDE ET INSTALLATEUR / FOURNISSEUR

Raison sociale bureau d'étude :

Téléphone : E-mail :

Raison sociale installateur/fournisseur :

Téléphone : E-mail :

TYPOLOGIE DE PROJET

Nature du projet : Toiture sur construction neuve Toiture sur rénovation/extension Trackers

Nature de l'atelier agricole valorisant l'énergie produite :

Arboriculture Bovin lait Bovin viande Légumes Porc

Méthanisation Volaille chair Volaille œufs Serres

Postes d'énergie couverts par l'énergie produite :

Ventilation Chauffage Eclairage Autres :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'INSTALLATION

Coût du projet d'investissement (en €) : Coût de l'étude (en €) :

Puissance installée (en kWc) : Surface de panneaux installée (en m²):

Nature des cellules : Amorphe Monocristallin Polycristallin

Productivité annuelle estimée (en kWh/an) **1** :

Consommation électrique du ou des sites concernés **2** :

Autoconsommation annuelle (en kWh/an) **3** :

Taux d'autoconsommation (**3/1**) : % Taux de couverture (**3/2**) : %

Solution de stockage de l'énergie produite : Oui Non Technologie utilisée :

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'INSTALLATION

Date prévisionnelle de début des travaux	
Date prévisionnelle de mise en service	

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Réalisation d'un diagnostic énergétique du bâtiment : Oui Non

Actions de maîtrise de l'énergie réalisées : Oui Non

Si oui, Précisez :

Projet d'investissements de maîtrise de l'énergie prévu : Oui Non

Si oui, Précisez :

Utilisation d'autres énergies renouvelables sur la ferme : Oui Non

Si oui, Précisez :

ATTESTATION DE L'INSTALLATEUR (UNIQUEMENT POUR LES PROJETS SUR TOITURE)

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance de la Charte Qualité pour l'installation de générateurs photovoltaïques sur les bâtiments agricoles (Annexe 4) et m'engage à en respecter les principes énoncés,

Fait à : Le :

L'installateur / fournisseur agréé
(nom et signature)

Le demandeur
(nom et signature)

Cadre réservé à la REGION BRETAGNE

Fiche de prescription reçue par la REGION BRETAGNE le :

L'étude de faisabilité est conforme aux exigences demandées par la Région Bretagne : OUI NON

Cachet et signature du représentant de la REGION BRETAGNE :